

TARNEGARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
MONTAUBANMairie  
82130 LAFRANCAISE

# Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

## Délibération n° 12

*Objet : Modification  
tableau des effectifs*

*Date de convocation*

*1 avril 2022*

*Date d'affichage*

*1 avril 2022*

*Nombre de membres en  
exercice :*

*17*

*Nombre de présents :*

*13*

*Nombre de votants :*

*13*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux  
Le 8 avril à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, M. Jean Pierre ANGLAS, Mme Anne BENAICHE, Mme Nicole ROUMAT, Mme Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER, Mme Emmanuelle ANTICH membres en exercice.

Absents Excusés : M. Pierrick THOMAS, Mme Pauline SEILHAN, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Procuration :

Madame Marie-Laurence PUJOL a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant que suite à une meilleure organisation des services et afin de tenir compte de l'évolution des missions des agents de la collectivité et par voie de conséquence des nouvelles responsabilités confiées aux agents, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer les postes suivants :

Budget CCAS :

2 postes d'adjoint technique principal 1<sup>er</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Budget Résidence

1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>er</sup> classe à raison de 28 heures par semaine à compter du 10 novembre 2022.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- Créer les emplois permanents tels que définis ci-dessus
- Modifier le tableau des effectifs en conséquence
- Dire que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, sur le chapitre 012 consacré aux dépenses du personnel

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

Approuve les propositions ci-dessus.

- A D O P T E E -

LE PRÉSIDENT

Le Président

T DELBREIL

